



AVIS DE COURSE

NOIRMOUTIER CLASSIC - 27^{ème} édition

ETAPE DU CHALLENGE METRIQUE

COURSE DU CHALLENGE CLASSIQUE MANCHE-ATLANTIQUE (CCMA)

ETAPE DU CHALLENGE EUGENE CORNU

Du 7 au 9 Août 2026

Noirmoutier - CVBC

Grade 5A

Préambule :

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 REGLES

La compétition est régie par :

- 1.1** Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2** Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3** La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre le coucher et le lever du soleil, ou quand un concurrent rencontre un navire qui n'est pas en course.
- 1.4** Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO), catégorie 4, quand elles s'appliquent.
- 1.5** Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile.
- 1.6** Le règlement CCMA et les règles de la Jauge Classique JCH.
[DP] La Charte d'éthique du YCC.
- 1.7** Le règlement du CHALLENGE EUGENE CORNU.
- 1.8** [DP] Règle 20 quand elle s'applique : un bateau doit indiquer à la VHF sur le canal de course en s'identifiant son besoin de place pour virer ou sa réponse.
- 1.9** ***Pour la flotte Grands Classiques :***
- 1.9.1** Départ : application de DR 21-01 de World Sailing : Les départs seront donnés en application de la règle 26 des RCV avec comme signal préparatoire, exclusivement le pavillon I.

L'envoi ou le port du spinnaker est interdit à partir de l'envoi du pavillon I jusqu'à ce que le bateau ai franchi entièrement la ligne de départ.

La définition de « Prendre le départ » est modifiée comme suit :

- Prendre le départ : Un bateau prend le départ quand sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, et s'étant conformé à la règle 30.1, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré-départ vers le côté parcours soit :
 - (a) à ou après son signal de départ, ou
 - (b) pendant la dernière minute avant son signal de départ.

Quand un bateau prend le départ conformément à la définition « Prendre le départ », il ne doit pas revenir du côté pré-départ de la ligne, il n'y aura pas de rappel individuel.

Les pénalités suivantes seront appliquées, sans instruction :

- Un bateau dont une partie quelconque de sa coque est du côté parcours de la ligne de départ et ses extensions pendant la dernière minute avant son signal de départ recevra une pénalité en points de 20 % du nombre des bateaux inscrits, conformément à la RCV 44.3(c) ;
- Un bateau qui, ayant pris le départ conformément à la définition « Prendre le départ », revient du côté pré-départ de la ligne sera classé NSC (Not Sail Course).
- Un bateau qui envoi ou porte son spinnaker avant d'avoir franchi entièrement la ligne de départ sera classé DNS.

1.9.2 [DP] Règle 60.2, un bateau « A » réclamant contre un bateau « B », doit aussi le faire à la VHF sur le canal de course en annonçant 2 fois « bateau A Proteste contre bateau B », le bateau B doit accuser réception du message sur le canal de course. Ceci amende la règle 60.2.

1.9.3 [DP] Les participants sont tenus de garder en marche pendant toute l'épreuve les 2 téléphones déclarés à l'inscription ainsi que la VHF et le transpondeur AIS du bateau.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles et publiées sur le tableau officiel numérique PADLET au plus tard le 6 août 2026.

2.2 Les IC seront disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.cercle-de-la-voile-du-bois-de-la-chaize.racv.fr/detail/dh/233313>

2.3 [NP] Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau, par annonce du comité de course sur le canal VHF de course.

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le tableau officiel numérique PADLET.

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

3.3 [DP] [NP] Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et communiquer avec les concurrents sur le canal VHF de course qui sera donné au briefing.

3.4 [DP] Les concurrents doivent veiller pendant toute la course la VHF canal 16 et le canal de course pour recevoir, au besoin, les instructions du comité de course.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte à :

- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

4.2 - tous les bateaux suivants :

Les métriques (12mJl, 8mJl, 6mJl, 5.5mJl),

Les quillards de sport (Dragon, Requins, Soling ...),

Les prototypes (Black Pepper, Tofinou, Les ILEAUX...),

Les yachts classiques et de tradition Classes 1, 2, 3 et 4, ayant un certificat JCH valide,

Les plans Harlé bois (Muscadet, Cognac, Armagnac),

Les Bélugas bois,

et/ou aux bateaux du système à handicap Osiris d'un coefficient minimum de 4 et d'une longueur minimale de 5 mètres.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- l'attestation d'assurance.

4.4 Les bateaux admissibles s'inscrivent obligatoirement par voie électronique.

4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur :

www.cvboischaize.com

4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits, **au plus tard le jeudi 6 août 2026**.

Le formulaire devra être complété, notamment pour tout ce qui concerne les coordonnées de l'équipage, et accompagné du règlement par carte bancaire ou virement.

- Un accusé de réception sera envoyé par email.
- Pour les règlements par virement, le numéro de compte (IBAN) du CVBC est indiqué sur le formulaire d'inscription. Le nom du bateau devra être indiqué dans l'ordre de virement.
- L'inscription permet d'obtenir l'attribution d'une bouée de mouillage au Bois de la Chaize ou d'une place au port de l'Herbaudière, pour la durée des régates. Les bouées de mouillage et places au port sont réservées aux bateaux extérieurs. Le reliquat éventuel pouvant ensuite être attribué aux locaux qui le demandent.
- Seule une inscription transmise dans les délais et accompagnée du paiement des frais d'inscription permet d'assurer une participation aux régates et l'attribution d'une de mouillage ou d'une place au port.
- A défaut, les bateaux demandeurs pourront être refusés en raison du nombre de participants, ou ne pas se voir attribuer de bouée de mouillage ou de place au port.
- En cas d'annulation, les frais d'inscription seront remboursés aux skippers & équipages.

4.8 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : 70 bateaux maximum.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Pour tous les bateaux, les droits d'inscription sont de 120€/150€/160/170€/180€/220€ selon le type de bateaux (se référer à la feuille d'inscription).

Ce montant comprend :

- Les mouillages de la Plage des Dame (Bois de la Chaize) pour les bateaux extérieurs,
- La place au port de l'Herbaudière pour les unités Classiques & Métriques (12MJI,8MJI et Classiques)
- Les grutages et le stockage des remorques, pour les bateaux extérieurs.
- Le cocktail de bienvenue à l'Herbaudière.
- Le cocktail de remise des prix.

5.2 Autres frais :

Soirée des équipages, 35€ par personne : un apéritif suivi d'un dîner auront lieu dans les Salorges des chantiers navals au vieux port de Noirmoutier. Les modalités précises seront communiquées ultérieurement.

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Ces pavillons seront distribués lors de la chaîne d'inscription. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

La Confirmation des inscriptions se fera, dans le local à côté de la capitainerie du port de l'Herbaudière, lors de la journée **du jeudi 6 août 2026 de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h.**

8.2 Contrôles de l'équipement et jauge : Des contrôles de jauge pourront avoir lieu durant la régata.

8.3 Jours de course :

Date	Classes
7 août	Toutes
8 août	Toutes
9 août	Toutes

8.4 Nombre de courses :

Classes	Courses max par jour
Grands classiques	4
Autres classes	5

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h00.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge et de rating valide.

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du 6 août.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1, 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

11 LIEU

11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.

12 LES PARCOURS

12.1 Les parcours seront de type « construits » ou « côtiers ». Les parcours côtiers sont réservés aux yachts classiques et traditions. Les yachts classiques et traditions pourront être amenés à faire des parcours construits. En perspective de la réception d'une flotte importante de 8MJI, le Président du comité de course veillera à adapter les parcours en fonction de la puissance, la rapidité de ces unités et des conditions météorologiques.

12.2 Les bateaux accueillis au port de l'Herbaudière rejoindront par eux-mêmes la zone de départ. Chaque voilier au mouillage de la Plage des Dames doit autant que possible se munir de son annexe. Pour ceux qui sont dans l'impossibilité de se munir d'une annexe, un service de navettes est prévu pour l'aller et le retour entre la Plage des Dames et la zone de mouillage ; il se fera bateau par bateau, les plages horaires seront étendues en conséquence.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 3 courses devront être validées pour valider la compétition.

14.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

14.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

14.4 Pour les quillards de sports et Métriques : un classement séparé sera établi en temps réel par classe/série pour les Dragon, Soling, 12MJI, 8MJI, 6MJI & 5,5MJI, Belougas.

14.5 Les Yachts classiques seront classés suivant la Jauge Classique Handicap (JCH). Les Plans Harlé Bois et prototypes seront classés suivant la jauge OSIRIS.

14.6 L'épreuve compte pour le classement annuel CCMA. Le coefficient de pondération de la course est de 1. S'ils regroupent 5 bateaux ou plus, un classement sera fait pour les yachts classe 1 et 2 distinct des yachts classe 3 et 4, avec séparation des Flottes 1, 2 et 3.

14.7 Pour les plans CORNU, l'épreuve compte pour le classement du Challenge Eugène CORNU.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1 [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme CVBC.

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 EMPLACEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port ou à la bouée.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la

mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : Des prix, sans valeur marchande significative, pourront être remis aux vainqueurs des différents groupes de classement.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Cercle de la Voile du Bois de la Chaise:

François MARTIN 06 47 48 66 80 – francois.et.martin@gmail.com

Inscriptions et attribution des mouillages :

Marie BRULEY 06 87 40 10 18 cvbc_regate@cvboischaize.com

ANNEXE
Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile)
Racing Rules of Sailing 2025-2028
Version of 15th of October 2024

Prescription 1

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the "Arbitrage" website of FFVoile. <https://arbitrage.ffvoile.fr>

Prescription 2

(* FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

Prescription 3

(* FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)

Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

Prescription 4

(* FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 5

(* FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

Prescription 6

(* FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

Prescription 7

(* FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 8

(* FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk

(*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on "Arbitrage" website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

Prescription 9

(* FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)

The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

Prescription 10

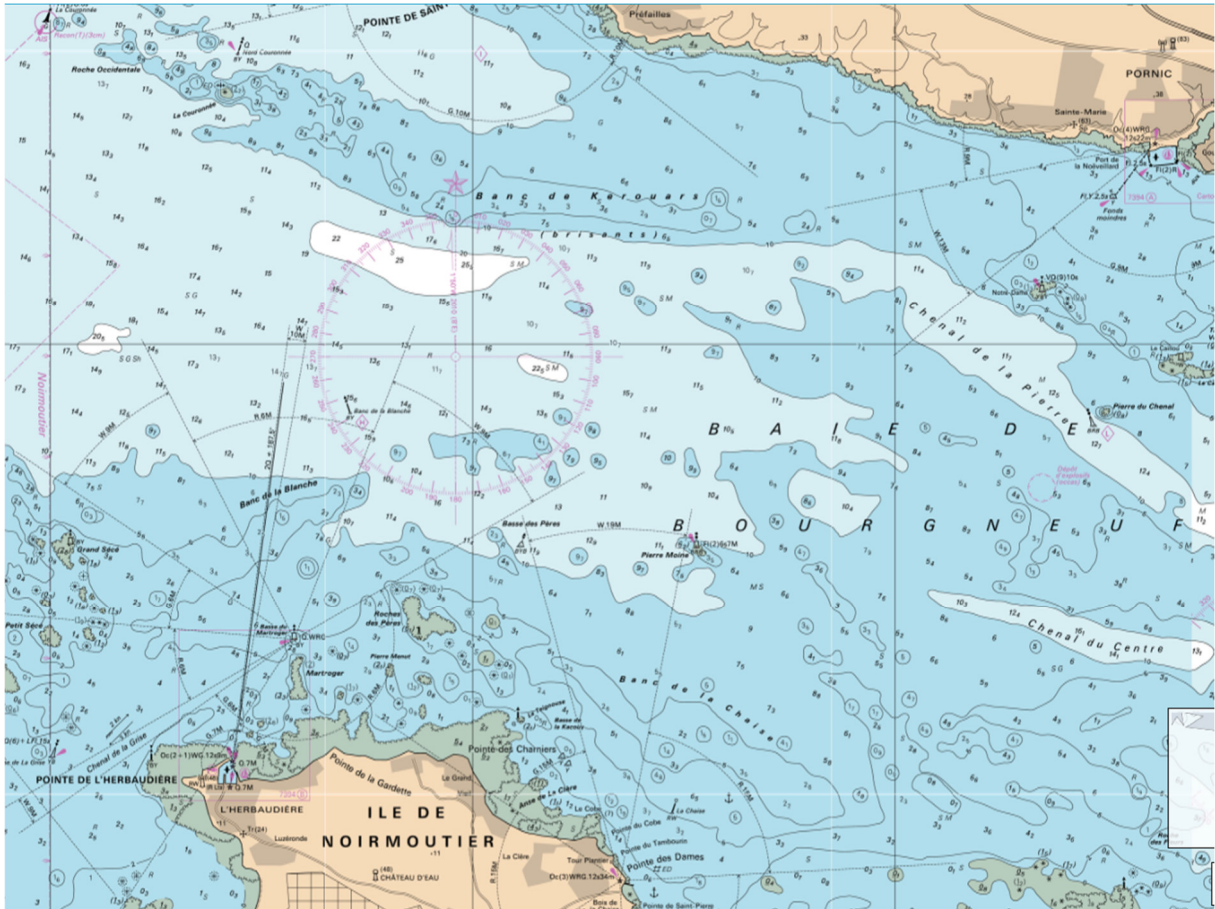
(* FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)

Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the "Arbitrage" website of FFVoile.

ANNEXE A : ZONE DE COURSE



ANNEXE PROGRAMME "NOIRMOUTIER CLASSIC 2026"

JEUDI 6 AOUT 2026 :

- Arrivée des bateaux extérieurs.
- Grutage de 9H à 18H
- Accueil des bateaux à l'Herbaudière et Service de rade Plage des Dames de 17H à 19H.
- Confirmation des inscriptions : Remise des packages course dans le local à côté de la capitainerie du port de l'Herbaudière :
 - de 9h30 à 12h30 pour les équipages résidents à Noirmoutier
 - de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h pour les bateaux extérieurs
- 19h00 : Ouverture de la régata par un pot d'accueil devant la Capitainerie du Port de l'Herbaudière.
- Soirée libre.

VENREDI 7 AOUT 2026 :

- 08h45 : Petit déjeuner au PC course CVBC plage des Dames.
- 09h00 : Un briefing unique pour les 3 jours se tiendra au PC course CVBC plage des Dames et aux locaux du port de l'Herbaudière pour les bateaux s'y trouvant.
- 09h45 : Service de rade BATEAU PAR BATEAU des équipiers ET SKIPPER zones Dames, Anse rouge et Souzeaux POUR CEUX QUI N'ONT PAS D'ANNEXE (bateaux extérieurs). L'organisation demande à tous les bateaux résidents d'utiliser leur propre annexe pour permettre l'embarquement des équipages dans les temps impartis.
- 11h00 : 1er signal d'Avertissement - parcours côtiers (classiques uniquement), courses à suivre.
- 11h30 : 1er signal d'Avertissement - parcours construit (autres classes), courses à suivre.
- Suite à dernière course du jour : Jury et classement provisoire au PC course.
- Soirée libre.

SAMEDI 8 AOUT 2026 :

- 08h45 : Petit déjeuner au PC course CVBC plage des Dames.
- 09h45 : Service de rade BATEAU PAR BATEAU des équipiers ET SKIPPER zones Dames, Anse rouge et Souzeaux. POUR CEUX QUI N'ONT PAS D'ANNEXE (bateaux extérieurs). L'organisation demande à tous les bateaux résidents d'utiliser leur propre annexe pour permettre l'embarquement des équipages dans les temps impartis.
- 11h00 : 1er signal d'Avertissement - parcours côtiers (classiques uniquement), courses à suivre.
- 11h15 : Briefing PAR VHF - CH72 (si nécessaire).
- 11h30 : 1er signal d'Avertissement - parcours construit (autres classes), courses à suivre.
- Suite à dernière course du jour : Jury et classement provisoire au PC course.
- 20h00 : Cocktail sur le quai sud du port de Noirmoutier au chantier naval « Charles Marine » (au niveau de la grue).
- 21h00 : Dîner des équipages dans la Salorge du chantier des Ileaux.
- Transport A/R organisé pour les équipages de l'Herbaudière (départ : 19h30 – retour : 23h00)

DIMANCHE 9 AOUT 2026 :

- 08h00 : Petit déjeuner au PC course CVBC plage des Dames.
- 09h00 : Service de rade BATEAU PAR BATEAU des équipiers ET SKIPPER zones Dames, Anse rouge et Souzeaux. POUR CEUX QUI N'ONT PAS D'ANNEXE (bateaux extérieurs). L'organisation demande à tous les bateaux résidents d'utiliser leur propre annexe pour permettre l'embarquement des équipages dans les temps impartis.
- 10h00 : 1er signal d'Avertissement - parcours côtiers (classiques uniquement), courses à suivre.
- 10h15 : Briefing PAR VHF - CH72 (si nécessaire).
- 10h30 : 1er signal d'Avertissement - parcours construit (autres classes), courses à suivre.
- Pas de signal d'avertissement après 14h
- Jury et classement provisoire au PC course. Grutage à l'Herbaudière
- Proclamation des résultats entre 17h00 et 18h00 (suivant les conditions météorologiques de la journée), cocktail et remise des prix de la **Noirmoutier Classic** à l'Hôtel Saint Paul, à proximité de la plage des Dames, 15 avenue du Maréchal Foch à Noirmoutier.